

EXAMEN DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES GÉNÉRALES
Sessions 2023 – QUESTIONNAIRE ÉCRIT

Date :	08.06.23	Durée :	08:15 - 11:15	Numéro candidat :	
Discipline :	Économie de gestion	Section(s) :	GCC / GCG / GCGSL / GCG_ANGDF		

Le questionnaire comprend 4 parties :

1^{ère} partie : Aspects juridiques de l'entreprise	24
2^e partie : Financement de l'entreprise	46
3^e partie : Droit du travail	26
4^e partie : Marketing - Stratégies d'entreprises et choix mercatiques	24
Total	120

Calcul des points :

Le total des points obtenus par le candidat, calculé sur 120 points, est à diviser par 2 pour obtenir une note sur 60 points.

Feuilles à remplir :

Le candidat doit présenter toutes ses réponses sur les feuilles à remplir. Il est essentiel que le candidat mette son numéro de candidat sur chaque feuille.

Annexe :

Informations à disposition des élèves pour l'examen de fin d'études secondaires générales.

Questionnaire pages 1 à 13

Feuilles à remplir 14 à 29

Première partie

Aspects juridiques de la création d'entreprise (24 points)



Théo Dubois, ensemble avec sa femme Ana Carvalho, ont décidé de se mettre à leur propre compte. Après être devenus parents de jumeaux en 2020, et dans un souci de consommation durable, ils envisagent de créer leur propre entreprise, ensemble avec le cousin de Théo, Danny Oak, et de proposer une alternative durable et non toxique dans l'univers des jeux pour enfants. Dans

cette optique, les trois ont décidé de fabriquer et de vendre leurs propres jouets en bois éco-responsable.

- ✓ Théo Dubois est titulaire d'un DAP menuisier-ébéniste et a travaillé pendant 10 ans en tant que menuisier auprès de l'entreprise « Holzmechel s.à r.l. ».
- ✓ Ana Carvalho, titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires générales – formation administration et commerce, a travaillé 2 ans en tant que secrétaire administrative auprès d'un magasin de jouets « Toys s.a. ».
- ✓ Danny Oak, titulaire depuis 2021 d'un BTS en tant que « Réalisateur graphique », travaille depuis un an auprès de la Loterie Nationale du Luxembourg.

1. Le métier de « Fabricant de jouets et d'objets de souvenirs » étant un métier de la liste B, quelles sont les conditions de qualification professionnelle à remplir pour obtenir l'autorisation d'établissement ? Les trois futurs associés ont-ils les qualifications professionnelles nécessaires ? Justifiez. (4 pts)

Hésitant entre la création d'une société mixte ou d'une société de personnes, les 3 futurs associés s'adressent à la « House of Entrepreneurship » de la Chambre de Commerce pour obtenir des conseils quant à la création de l'entreprise. Après recommandation des conseillers, Théo, Ana et Danny décident de créer une société mixte.

2. Quels arguments les conseillers de la « House of Entrepreneurship » auraient-ils pu avancer pour décourager les associés à fonder une société de personnes ? Détaillez votre réponse. (3 pts)

En vue de l'obtention de l'autorisation d'établissement, le dirigeant doit présenter des garanties d'honorabilité professionnelle.

3. Comment les autorités apprécient-elles l'honorabilité du dirigeant ? Nommez deux cas concrets dans lesquels le demandeur est privé de son honorabilité professionnelle. (4 pts)

En mai 2022, les 3 associés créent ensemble leur société sous forme d'une S.à r.l. et Théo Dubois est nommé gérant de l'entreprise. Ci-joint un extrait des statuts :

Art. 2 : La société a pour objet la production de jouets éco-responsables fabriqués de bois issus de forêts d'Europe certifiées FSC, sa distribution nationale et internationale, ainsi que toutes les opérations commerciales se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Art. 3 : La société prend la dénomination de « EkoJoujou S.À R.L.. »

Art. 6 : Le capital social est fixé à la somme de 40.000 €, représenté par 80 parts sociales d'une valeur nominale de 500 € chacune. Ces parts ont été souscrites comme suit :

- 1) Monsieur Théo DUBOIS, 50 parts sociales,*
- 2) Madame Ana CARVALHO, 10 parts sociales,*
- 3) Monsieur Danny OAK, 20 parts sociales.*

[...]

Art. 8 : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins la moitié du capital social.

Ar. 9 : La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Le ou les gérants peuvent être révoqués sans justification et à tout moment par l'assemblée des associés.

4. Ana aurait préféré créer une société à responsabilité limitée simplifiée. Expliquez pourquoi son choix n'a pas pu être retenu. (1 pt)

Les jouets en bois écoresponsable connaissent, dès leur lancement sur le marché luxembourgeois, un succès fulgurant et la société nouvellement créée a réussi à clôturer le premier exercice avec un bénéfice avant impôts de 10.000 €.

Suite à ce succès, Théo propose d'élargir le marché de l'entreprise « EkoJoujou S.à r.l. » et de vendre leurs jouets également sur le marché belge, où il a déjà déniché des revendeurs potentiels avec lesquels il aimerait signer les contrats respectifs.

5. Théo pourrait-il, sans l'accord de Danny et Ana, procéder à la signature des contrats respectifs ? Justifiez. (2 pts)
6. Supposons que l'assemblée générale ait décidé que le bénéfice réalisé soit intégralement réinvesti. Expliquez le traitement fiscal du bénéfice de la société « EkoJoujou S.à r.l. ». Justifiez. (4 pts)

Théo et Ana font face à des difficultés insurmontables dans leur mariage et décident de divorcer. Après le divorce prononcé en avril 2023, Théo ne veut plus travailler ensemble avec son ex-épouse et décide de vendre ses parts sociales à sa cousine Chloé Marques. Toutefois, les deux autres associés, Ana et Danny, s'opposent à cette cession.

7. Quelle assemblée générale faut-il réunir pour décider de la cession des parts sociales ? Justifiez. (1 pt)
8. Théo Dubois pourrait-il, malgré l'opposition d'Ana Carvalho et de Danny Oak, céder ses parts sociales à sa cousine Chloé Marques ? Expliquez. (3 pts)
9. Quelle serait la décision au cas où les 3 associés auraient opté pour la forme juridique d'une société anonyme ? Justifiez. (2 pts)

Deuxième partie

Financement de l'entreprise (46 points)

Remarques préliminaires :

- Arrondissez tous vos calculs à 2 décimales, sauf indication contraire. Pour le calcul du taux d'intérêt, utilisez la valeur exacte.
- Le taux de TVA est de 17 %.
- Le taux d'imposition est de 30 %.

Sujet 1 : Plan de financement (34 pts)

Après avoir décroché leur BTS - Gestionnaire en commerce et marketing, les 2 amis Eric et Liam décident de s'associer pour créer la société « Bike Life S.À R.L. », spécialisée dans le commerce en ligne de vélos et d'accessoires de vélos. Pour la première année, le volet financier du business plan des deux créateurs fournit les informations et prévisions suivantes :

- Les deux associés apportent ensemble 12.000 € en numéraire.
- Les frais de constitution et d'établissement s'élèvent à 6.000 €, amortissables linéairement sur 5 ans.
- Ils prévoient de faire les acquisitions suivantes concernant les immobilisations :
 - o installations techniques : 10.000 € (amortissable sur 10 ans) ;
 - o matériel de transport : 95.000 € (amortissable sur 5 ans)
 - o matériel de bureau : 15.000 € (amortissable sur 8 ans)
 - o matériel informatique : 12.000 € (amortissable sur 3 ans)
- Les associés ont opté pour le financement par crédit-bail du matériel de transport.
- Pour financer les immobilisations restantes, la Banque Invest Luxembourg leur propose un prêt à hauteur de 30.000 € remboursable sur une durée de 5 ans. Les termes du contrat prévoient un remboursement par mensualités constantes au taux annuel de 1,44 %.
- Les 2 associés tablent sur un chiffre d'affaires de 225.000 € HTVA pour la première année.
- La marge commerciale s'élève à 35 % du chiffre d'affaires prévisionnel HTVA.
- La durée de stockage des marchandises est de 15 jours.
- Les achats de marchandises sont estimés à 150.000 € HTVA. Les fournisseurs sont payés en moyenne sous 30 jours.
- Les 2 associés prévoient que 80 % des clients payeront au comptant ; les autres clients régleront sous 10 jours.
- Les 2 associés tablent pour la première année sur une perte de 5.000 €.

10. Calculez le besoin en fonds de roulement prévisionnel. (6 pts)
11. Présentez les 2 premières lignes du tableau d'amortissement de l'emprunt. (4 pts)
12. Expliquez les inconvénients du crédit d'investissement comme moyen de financement. (2 pts)
13. Calculez la capacité d'autofinancement. (3 pts)
14. Indiquez deux utilisations possibles de la capacité d'autofinancement. (2 pts)
15. Présentez le tableau de financement à la fin de la première année avec toutes les informations à votre disposition. (6 pts)
16. Commentez brièvement la situation financière en vous basant sur le ratio d'indépendance financière (calculs avec 2 décimales). Quelle(s) solution(s) de financement proposeriez-vous à l'entreprise ? (5 pts)
17. Après le remboursement de la 12^e mensualité, la banque informe les associés que le taux d'intérêt annuel est passé à 2,10 %. Présentez la 12^e et la 13^e ligne du tableau d'amortissement. (6 pts)

Sujet 2 : Rentabilité des investissements (12 pts)

Après 2 ans, les affaires de l'entreprise « Bike Life S.à r.l. » stagnent et les 2 associés envisagent de diversifier leurs activités. Grâce à une étude de marché, ils ont pu identifier que le marché du vélo électrique est en pleine expansion et ils décident de cibler davantage cette clientèle.

Dans ce contexte, l'entreprise « Bike Life S.à r.l. » envisage de proposer des randonnées en vélos électriques. Ainsi, ils organisent un voyage de 6 jours (5 nuits) autour du cap Corse, vendu au prix unitaire de 770 € HTVA. Le transfert en Corse n'est pas inclus dans le tarif proposé et est à charge du client. Le nombre maximal de participants serait limité à 20 personnes.

Les montants des charges prévisionnelles sont les suivants :

- ✓ Hébergement en hôtel : 50 € par nuit et par personne
- ✓ Pique-nique (snacks et boissons) : 15 € par jour et par personne
- ✓ Transferts des bagages entre les hébergements : 300 €
- ✓ Salaire du guide-accompagnateur : 800 €
- ✓ Frais de publicité et de marketing : 2.500 €
- ✓ Autres charges : 700 €, dont 10 % de charges variables

18. Déterminez le seuil de rentabilité. (6 pts)

19. Quel est le nombre minimum de participants pour que le voyage devienne rentable pour l'entreprise ? (2 pts)

De plus, l'entreprise « Bike Life S.à r.l. », désire acquérir plusieurs vélos électriques en vue de proposer un service de location à leurs clients. Pour ce faire, l'entreprise doit réaliser des investissements importants.

Vu la situation économique actuelle, et une hausse continue des taux d'intérêts bancaires, les deux associés aimeraient connaître le taux de rentabilité interne pour savoir si leur projet d'investissement était rentable ou non. Ils vous communiquent la valeur actuelle nette (VAN) pour différents taux d'intérêt.

20. Calculez le taux de rentabilité interne (4 décimales) sur base des résultats présentés dans le tableau ci-dessous. Interprétez le résultat obtenu. (4 pts)

Taux d'intérêt	3,50 %	4,00 %	4,50 %	5,00 %
VAN	1.270,10 €	272,02 €	- 704,22 €	- 1.659,21 €

Troisième partie

Droit du travail (26 points)

Sujet 1 : Jurisprudence (13 pts)

Arrêt de la Cour d'appel du 27 octobre 2022, n° CAL-2021-00767 du rôle

3.1 Faits et procédure

À partir du 2 mai 2017, un salarié est engagé dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée par une société spécialiste dans l'automobile en qualité de « Sales Manager Toyota & Lexus Luxembourg ».

Par courrier recommandé du 2 février 2018, le salarié fait l'objet d'un licenciement avec un préavis légal de deux mois courant du 15 février 2018 au 14 avril 2018. Le préavis était assorti d'une dispense de travail à compter du 6 février 2018. Par courrier recommandé du 23 février 2018, le salarié demande les motifs de son licenciement, qui lui ont été transmis par son ancien employeur à deux dates différentes et à deux adresses différentes.

Considérant qu'il s'agit d'un licenciement abusif, il décide de convoquer son ancien employeur, par requête déposée au greffe de la justice de paix de Luxembourg le 23 mai 2018 devant le Tribunal du travail de Luxembourg afin de le voir condamner à lui payer le montant global de 75 000 euros, avec les intérêts légaux à partir de la demande en justice jusqu'à solde. [...]

Dans la requête introductive d'instance, le salarié réclame des indemnisations pour son préjudice matériel et moral.

Par jugement contradictoire du 5 juin 2020, le Tribunal du travail a déclaré le licenciement avec préavis du 2 février 2018 abusif. Pourtant, la demande du salarié tendant à l'indemnisation de son préjudice matériel a été rejetée. Néanmoins, ce même jugement a alloué au salarié le montant de 500 euros en indemnisation de son préjudice moral ainsi que le montant de 750 euros à titre d'indemnité de procédure.

Le 3 août 2020, le salarié interjette appel du jugement rendu en première instance. Aux termes de son acte d'appel, le salarié demande à la Cour, par réformation du jugement du Tribunal du travail de condamner la société à lui indemniser son préjudice matériel. [...]

3.2 Décision du Tribunal du travail

Le Tribunal du travail retient que la nouvelle adresse était bel et bien connue de l'employeur et le courrier indiquant les motifs du licenciement avait finalement été réceptionné par le salarié à sa nouvelle adresse en date du 4 avril 2018, partant en dehors du délai légal d'un mois prévu par l'article L.124-5 (2) alinéa 1er du Code du travail, tel qu'établi par l'accusé de réception fourni par le salarié.

Par conséquent, en application de l'article L.124-5 (2) alinéa 2 du Code du travail, le licenciement avec préavis intervenu le 2 février 2018 est déclaré abusif. [...]

3.3 Arguments du salarié

Le salarié reproche à son ancien employeur de ne pas avoir respecté le délai légal d'un mois prévu par l'article L.124-5 (2) du Code du travail¹, alors que le premier courrier indiquant les motifs de son licenciement, lui aurait été transmis à son ancienne adresse, figurant dans son contrat de travail, mais actualisée depuis son déménagement à Junglinster.

Il a soutenu que son ancien employeur aurait été parfaitement informé de ce changement d'adresse dans la mesure où la nouvelle adresse aurait été renseignée sur ses dernières fiches de salaire.

D'après le salarié, son ancien employeur aurait, après retour du premier courrier, envoyé la lettre des motifs à sa nouvelle adresse, mais cet envoi serait intervenu en dehors du délai légal. [...]

3.4 Appréciation de la Cour d'appel

[...] Le jugement de première instance constate à juste titre que le licenciement avec préavis à l'encontre du salarié est abusif, en raison du fait que la communication des motifs du licenciement par la société avait été effectuée en dehors du délai légal d'un mois.

L'examen de la Cour d'appel se limite dès lors aux demandes d'indemnisation des préjudices matériel et moral du salarié. [...]

Source : CSL – Infos Juridiques, N° 11, décembre 2022 (extrait)

21. Expliquez pourquoi le salarié a intenté une action en justice contre son employeur ? (2 pts)
22. Expliquez en vos propres mots la décision rendue par le tribunal de première instance. (2 pts)
23. Quels sont les différents types de licenciement avec préavis qui existent ? (2 pts)
24. Pourquoi le salarié ne demande-t-il pas d'indemnité compensatoire de préavis ? Expliquez ! (2 pts)
25. La jurisprudence précise que le « préavis était assorti d'une dispense de travail à compter du 6 février 2018 ». Dans ce cas précis, quelle en est l'obligation pour l'employeur ? (1 pt)
26. Quelles sont les compétences de la Cour d'appel ? (2 pts)
27. Expliquez l'expression « le droit du travail est impératif ». Illustrez cette affirmation sur base d'un exemple de la jurisprudence ci-dessus. (2 pts)

Sujet 2 (13 pts)

Le magasin de jouets « Happy Toys s.a » occupe actuellement 20 salariés.

Pour renforcer son équipe pendant la période de Saint Nicolas et de l'Avent, la gérante, Madame Diana Rex, embauche le vendeur Monsieur Jules Sales, avec un contrat à durée déterminée pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 décembre 2022. Le contrat à durée déterminée prévoit une durée de travail hebdomadaire de 30 heures ainsi qu'une clause à l'essai de 3 semaines.

28. Quel est le motif qui justifie, dans ce cas précis, le recours à un contrat à durée déterminée ? Ce motif est-il conforme à la loi ? Justifiez. (2 pts)

29. Expliquez ce que l'on entend par un contrat de travail à temps partiel. Est-ce que Mme Rex peut signer un tel contrat avec M. Jules Sales ? Justifiez votre réponse. (3 pts)

Dès les premiers jours, Monsieur Sales arrive régulièrement en retard et il s'avère qu'il n'est pas à l'écoute des clients. Insatisfaite de la prestation de travail de M. Sales, Madame Rex aimerait mettre fin au contrat de travail en date du 15 novembre 2022.

30. Précisez dans quels cas l'employeur pourrait mettre fin à un contrat à durée déterminée. (2 pts)

31. Mme Rex pourra-t-elle mettre fin au contrat à durée déterminée signé avec Monsieur Sales ? Expliquez. (2 pts)

32. Madame Rex, sera-t-elle tenue de convoquer Monsieur Sales à un entretien préalable ? Justifiez ! (1 pt)

33. À l'issu de son contrat de travail, Monsieur Sales demande à son employeur de lui délivrer un certificat de travail. Quelles sont les mentions qui doivent figurer dans ce dernier ? (3 pts)

Quatrième partie

Marketing – Stratégies d'entreprises et choix mercatiques (24 points)

Omar Sy, Lena Situations... comment la marque française Fusalp a renoué avec le succès

Après des années très difficiles, la PME savoyarde, reprise par les héritiers Lacoste, est désormais sortie d'affaire. Le résultat d'une montée en gamme menée avec méthode et d'une diversification réussie. Inspirant.



Chez Fusalp, point de divas de la mode aux horaires décalés et à l'assiduité toute relative, il y a trop à faire. Dans un discret bâtiment industriel posé au cœur des Alpes, à Annecy, les stylistes s'affairent dans une ambiance des plus studieuses, penchés sur leur table de travail. Leur job ? Imaginer dès maintenant et en quelques mois une avalanche de modèles qui sauront plaire au public... en 2023 et 2024.

On découvre des combinaisons et des manteaux de ski, bien sûr, les articles historiques de l'entreprise. Mais aussi, et c'est nouveau, une ribambelle de bermudas, tee-shirts et sweat-shirts... «Désormais, nous allons concevoir deux collections par an, des centaines de pièces au total, pour l'hiver comme pour l'été», se réjouit le directeur général, Alexandre Fauvet.

Quel come-back ! Presque oubliée il y a encore dix ans, la maison savoyarde est aujourd'hui au sommet de sa forme. Depuis qu'elle a été rachetée par la famille Lacoste en 2013 (les héritiers du polo au crocodile), elle a vu son chiffre d'affaires sextupler, à 40 millions d'euros, et devrait encore enregistrer une progression de 30% de son activité en 2022. Astucieusement repositionnée sur un segment haut de gamme, la marque est aujourd'hui rentable et s'exporte dans plus de 20 pays, de la Corée du Sud aux Etats-Unis en passant par la Suisse. «D'ici 2026, nous devrions réaliser les deux tiers de nos ventes à l'étranger», précise Alexandre Fauvet.

Signe de sa branchitude retrouvée, Fusalp réapparaît à nouveau sur le dos d'une myriade de célébrités, excellents ambassadeurs par ailleurs. Le couple Macron, mais aussi l'acteur Omar Sy, le prince William, le tennisman Roger Federer... Ou encore, et c'est désormais le summum de la hype, des influenceurs en vue comme Kourtney Kardashian et Léna Situations, star des réseaux avec 3,7 millions d'abonnés sur Instagram.

Voilà la preuve qu'en matière de business, rien n'est jamais écrit. Car, au début des années 2010, Fusalp vivait un peu dans son coin. Bien sûr, la griffe (contraction de «fuseau» et «Alpes») avait quelque chose d'iconique : créée en 1952 par deux artisans tailleurs, la société s'était fait un nom avec ses vêtements de montagne performants, choisis par les plus grands champions de la glisse

(les sœurs Goitschel, Jean-Claude Killy...) puis plébiscités par des générations de skieurs du dimanche.

Malheureusement, face à la multiplication des acteurs sur le créneau et une concurrence asiatique accrue, le savoyard était ensuite sorti des radars : en 2013, l'affaire ne comptait plus qu'une trentaine de salariés, perdait de l'argent et réalisait moins de 7 millions d'euros de chiffre d'affaires. Un tableau pas très engageant, mais les Lacoste ont cru au potentiel de cette signature. Leur idée ? Transformer cette marque de sport milieu de gamme en une griffe de mode, technique et chic.

Les nouveaux propriétaires ont commencé par une sérieuse refonte des grands classiques de la maison, les vêtements de ski. Dès le départ, la stratégie était claire : monter en gamme pour se positionner sur un segment premium, plus porteur et plus rentable. Loin de faire table rase du passé, ils ont d'abord renoué avec ce qui avait, un temps, fait la force de la marque, l'innovation. Des millions ont été alloués à la R&D – aujourd'hui encore, 15% du chiffre d'affaires y sont réinvestis – pour développer de nouvelles matières et étoffes. Objectif ? Confectionner des modèles à la fois ajustés, chauds, et suffisamment souples pour ne pas entraver les mouvements des skieurs. Mais, à la technique, les repreneurs ont ajouté leur patte à eux, le style, pas franchement la priorité de Fusalp avant leur arrivée. Pour asseoir ce côté mode, l'entreprise a également tissé des partenariats valorisants et signé par exemple une collection capsule avec la très chic maison Chloé en 2020.

En parallèle, les étiquettes ont pris un sacré coup de chaud. Comptez aujourd'hui 300 euros pour un fuseau¹, 850 euros pour une combinaison, ou même 1 390 euros pour la veste Montana IV, condensé du style Fusalp et de son savoir-faire technique, avec son isolant nouvelle génération intégrant une membrane de haute performance contrecollée au tissu extérieur.

Bien repositionnée sur son marché d'origine, la marque n'a ensuite cessé d'étendre son territoire. L'idée des actionnaires ? Sortir la griffe des seules pistes de ski et multiplier les occasions de la porter. S'ils ont logiquement commencé par des pièces, certes plus urbaines, mais d'hiver (manteaux, pulls...), ils inaugurent, cette année, une première collection printemps-été : 200 références, de la veste légère au legging.

«Nous voulons habiller les hommes et les femmes tout au long de l'année mais en gardant l'ADN ski», indique Elisabeth Malcer. «Le triptyque de la marque reste le même : la coupe, la technicité et le style», résume Alexandre Fauvet, qui vise un client en particulier avec ces nouveaux modèles : le cadre en télétravail, à la recherche de confort et d'un minimum de style.

Pour accompagner toutes ces évolutions, l'entreprise a totalement repris en main sa distribution. «Au moment du rachat, la marque était commercialisée chez Intersport et Sport 2000», rappelle Sophie Lacoste. La direction a rapidement fermé ce circuit, trop mass market et pas assez mode, pour inaugurer, à la place, des espaces chez des revendeurs huppés (Le Bon Marché, les Galeries

¹ Un fuseau : pantalon de sport dont les jambes se terminent par un sous-pied.

Lafayette...) et des boutiques en propre. Si l'enseigne ne boude pas les stations de ski, elle ne s'y cantonne² pas pour autant. Fusalp s'est ainsi implantée à Londres comme à Megève, à Biarritz comme à Saint-Moritz, avec une logique : cibler les adresses les plus chics, de la rue Saint-Honoré à Paris au quartier de Gangnam à Séoul.

(Source : www.capital.fr, publié le 25/06/2022, texte adapté)

- 34.** Décrivez, en vous basant sur le texte, comment la gamme de produits de Fusalp a évolué depuis sa création en 1952. (3 pts)
- 35.** Quelles sont, depuis les débuts, les caractéristiques de la gamme de produits de Fusalp ? (2 pts)
- 36.** Décrivez l'évolution de la clientèle ciblée par la marque depuis ses débuts en 1952 jusqu'à l'introduction des derniers modèles. (3 pts)
- 37.** Expliquez l'étape de l'« analyse externe » dans le contexte de l'analyse S.W.O.T. (2 pts)
- 38.** Au début des années 2010, une des 5 menaces de Porter a été négligée par l'entreprise Fusalp. De quelle menace s'agit-il ? Expliquez-en les conséquences. (3 pts)
- 39.** Identifiez une force de la marque « Fusalp ». (1 pt)
- 40.** Définissez la notion de « circuit de distribution ». (2 pts)
- 41.** L'objectif des repreneurs de Fusalp était de positionner la marque sur un « segment premium ». Montrez ce positionnement en vous référant au marketing-mix (4P) mis en place depuis 2013 ? Expliquez en détail. (8 pts)

² Se cantonner : se limiter à

EXAMEN DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES GÉNÉRALES
Sessions 2023 – QUESTIONNAIRE ÉCRIT

Date :	08.06.23	Durée :	08:15 - 11:15	Numéro candidat :	
Discipline :	Économie de gestion	Section(s) :	GCC / GCG / GCGSL / GCG_ANGDF		

Feuilles à remplir

1 ^{ère} partie : Aspects juridiques de l'entreprise	24
2 ^e partie : Financement de l'entreprise	46
3 ^e partie : Droit du travail	26
4 ^e partie : Marketing - Stratégies d'entreprises et choix mercatiques	24
Total	120

Calcul des points :

Le total des points obtenus par le candidat, calculé sur 120 points, est à diviser par 2 pour obtenir une note sur 60 points.

Feuilles à remplir :

Le candidat doit présenter toutes ses réponses sur les feuilles à remplir. Il est essentiel que le candidat mette son numéro de candidat sur chaque feuille.

Annexe :

Informations à disposition des élèves pour l'examen de fin d'études secondaires générales.

Première partie**Aspects juridiques de la création d'entreprise
(24 points)**

1. Le métier de « Fabricant de jouets et d'objets de souvenirs » étant un métier de la liste B, quelles sont les conditions de qualification professionnelle à remplir pour obtenir l'autorisation d'établissement ? Les trois futurs associés ont-ils les qualifications professionnelles nécessaires ? Justifiez. (4 pts)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Quels arguments les conseillers de la « House of Entrepreneurship » auraient-ils pu avancer pour décourager les associés à fonder une société de personnes ? Détaillez votre réponse. (3 pts)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3. Comment les autorités apprécient-elles l'honorabilité du dirigeant ? Nommez deux cas concrets dans lesquels le demandeur est privé de son honorabilité professionnelle. (4 pts)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. Ana aurait préféré créer une société à responsabilité limitée simplifiée. Expliquez pourquoi son choix n'a pas pu être retenu. (1 pt)

.....

.....

.....

.....

5. Théo pourrait-il, sans l'accord de Danny et Ana, procéder à la signature des contrats respectifs ? Justifiez. (2 pts)

.....

.....

.....

.....

.....

6. Supposons que l'assemblée générale ait décidé que le bénéfice réalisé soit intégralement réinvesti. Expliquez le traitement fiscal du bénéfice de la société « EkoJoujou S.à r.l. ». Justifiez. (4 pts)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

7. Quelle assemblée générale faut-il réunir pour décider de la cession des parts sociales ? Justifiez. (1 pt)

.....

.....

.....

8. Théo Dubois pourrait-t-il, malgré l'opposition d'Ana Carvalho et de Danny Oak, céder ses parts sociales à sa cousine Chloé Marques ? Expliquez. (3 pts)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

9. Quelle serait la décision au cas où les 3 associés auraient opté pour la forme juridique d'une société anonyme ? Justifiez. (2 pts)

.....

.....

.....

.....

.....

Deuxième partie

Financement de l'entreprise (46 points)

Remarques préliminaires :

- Arrondissez tous vos calculs à 2 décimales, sauf indication contraire. Pour le calcul du taux d'intérêt, utilisez la valeur exacte.
- Le taux de TVA est de 17 %.
- Le taux d'imposition est de 30 %.

Sujet 1 : Plan de financement (34 pts)

10. Calculez le besoin en fonds de roulement prévisionnel. (6 pts)

[illegible]

11. Présentez les 2 premières lignes du tableau d'amortissement de l'emprunt. (4 pts)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

12. Expliquez les inconvénients du crédit d'investissement comme moyen de financement. (2 pts)

.....

.....

.....

.....

.....

13. Calculez la capacité d'autofinancement. (3 pts)

.....

.....

.....

.....

.....

14. Indiquez deux utilisations possibles de la capacité d'autofinancement. (2 pts)

.....

.....

.....

17. Après le remboursement de la 12^e mensualité, la banque informe les associés que le taux d'intérêt annuel est passé à 2,10 %. Présentez la 12^e et la 13^e ligne du tableau d'amortissement. (6 pts)

Sujet 2 : Rentabilité des investissements (12 pts)**18.** Déterminez le seuil de rentabilité. (6 pts)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

19. Quel est le nombre minimum de participants pour que le voyage devienne rentable pour l'entreprise ? (2 pts)

.....

.....

.....

20. Calculez le taux de rentabilité interne (4 décimales) sur base des résultats présentés dans le tableau ci-dessous. Interprétez le résultat obtenu. (4 pts)

Taux d'intérêt	3,50 %	4,00 %	4,50 %	5,00 %
VAN	1.270,10 €	272,02 €	- 704,22 €	- 1.659,21 €

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Troisième partie**Droit du travail
(26 points)****Sujet 1 : Jurisprudence (13 pts)**

21. Expliquez pourquoi le salarié a intenté une action en justice contre son employeur ? (2 pts)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

22. Expliquez en vos propres mots la décision rendue par le tribunal de première instance. (2 pts)

.....

.....

.....

.....

.....

23. Quels sont les différents types de licenciement avec préavis qui existent ? (2 pts)

.....

.....

.....

24. Pourquoi le salarié ne demande-t-il pas d'indemnité compensatoire de préavis ? Expliquez ! (2 pts)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

25. La jurisprudence précise que le « préavis était assorti d'une dispense de travail à compter du 6 février 2018 ». Dans ce cas précis, quelle en est l'obligation pour l'employeur ? (1 pt)

.....

.....

26. Quelles sont les compétences de la Cour d'appel ? (2 pts)

.....

.....

.....

.....

.....

27. Expliquez l'expression « le droit du travail est impératif ». Illustrez cette affirmation sur base d'un exemple de la jurisprudence ci-dessus. (2 pts)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Sujet 2 (13 pts)

28. Quel est le motif qui justifie, dans ce cas précis, le recours à un contrat à durée déterminée ? Ce motif est-il conforme à la loi ? Justifiez. (2 pts)

.....

.....

.....

.....

.....

29. Expliquez ce que l'on entend par un contrat de travail à temps partiel. Est-ce que Mme Rex peut signer un tel contrat avec M. Jules Sales ? Justifiez votre réponse. (3 pts)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

30. Précisez dans quels cas l'employeur pourrait mettre fin à un contrat à durée déterminée. (2 pts)

.....

.....

.....

.....

.....

31. Mme Rex pourra-t-elle mettre fin au contrat à durée déterminée signé avec Monsieur Sales ? Expliquez. (2 pts)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- 32.** Madame Rex, sera-t-elle tenue de convoquer Monsieur Sales à un entretien préalable ?
Justifiez ! (1 pt)

.....

.....

.....

- 33.** À l'issu de son contrat de travail, Monsieur Sales demande à son employeur de lui délivrer un certificat de travail. Quelles sont les mentions qui doivent figurer dans ce dernier ? (3 pts)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quatrième partie

Marketing – Stratégies d'entreprises et choix mercatiques (24 points)

- 34.** Décrivez, en vous basant sur le texte, comment la gamme de produits de Fusalp a évolué depuis sa création en 1952. (3 pts)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- 35.** Quelles sont, depuis les débuts, les caractéristiques de la gamme de produits de Fusalp ? (2 pts)

.....

.....

.....

.....

- 36.** Décrivez l'évolution de la clientèle ciblée par la marque depuis ses débuts en 1952 jusqu'à l'introduction des derniers modèles. (3 pts)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

37. Expliquez l'étape de l'« analyse externe » dans le contexte de l'analyse S.W.O.T. (2 pts)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

38. Au début des années 2010, une des 5 menaces de Porter a été négligée par l'entreprise Fusalp. De quelle menace s'agit-il ? Expliquez-en les conséquences. (3 pts)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

39. Identifiez une force de la marque « Fusalp ». (1 pt)

.....

.....

40. Définissez la notion de « circuit de distribution ». (2 pts)

.....

.....

.....

.....

.....

This image shows a full page of a worksheet designed for handwriting practice. It features 20 evenly spaced, horizontal dashed lines across the entire width of the page. The background is plain white, and there are no margins, text, or other markings present.